

**PLAN D'ACTION ANNUEL COMMUNE NIAMONE PLAN D'ACTION
ANNUEL COMMUNE NIAMONE HORIZON 2024 - 2028
ARTICULE AUTOUR DE LA CONVENTION LOCALE DE GESTION
DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES
DEPARTEMENT DE BIGNONA**



**Point Focal Projet
P Y-D - ANCAR**

Table des matières

<i>I. INTRODUCTION</i>	3
1.1. JUSTIFICATION	4
1.2. PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
Localisation de la commune.....	4
<i>PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE</i>	5
2.1. Agriculture	5
2.2. Elevage	6
2.3. Agroforesterie	6
2.3. Pêche	7
2.4. Commerce	7
2.5. Transport	8
2.6. Dynamique organisationnelle	8
2.7. Les ressources forestières	10
✓ Carte des ressources forestières	10
II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028	12
2.1. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation	18
<i>ANNEXES</i>	19

1. INTRODUCTION

L'appui financier de l'AEXCID de 2022 a permis entre autres d'élaboration quatre (4) conventions locales des communes de Niamone, Mangagoulack, Sindian et Mlomp. Ce financement du même bailleur pour 2022 vise la « Promotion d'alternatives économiques et nutritionnelles durables comme stratégie de résilience face au COVID19 á travers le développement de productions agricoles communautaires gérées par des femmes dans les mêmes communes.

L'objectif général de ce deuxième projet est de **‘contribuer á un modèle de développement qui garantit la durabilité de la vie á travers la souveraineté alimentaire et l'égalité du genre avec comme stratégie de développement rural une politique agroécologique durable et territorialement équilibré dans quatre (4) municipalités cibles de la région de Ziguinchor’**.

Afin d'avoir une vision et une politique claires en matière de développement économique axée sur les activités phares de la convention locale á savoir la production, la collecte, la transformation et la commercialisation des produits forestiers au sein des terroirs, la commune de Niamone et a élaboré un Plan Stratégique quinquennal. Celui-ci a permis de définir le cadre général d'intervention en matière de gestion durable des ressources naturelles notamment forestières mais aussi les productions agricoles précisément rizicoles et maraichères.

La mise en œuvre du plan stratégique nécessite la formulation de **plan d'action** accompagné de la mobilisation de ressources humaines et financières, et un dispositif organisationnel adéquat. **Le plan d'action a pour objectif** de contribuer á une gestion durable des ressources forestières á travers la convention locale élaborées en 2023. Il vise aussi á améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire ainsi que le niveau de revenus des populations de la commune de Niamone notamment **des femmes** de manière durable et équitable

Le plan d'action reprend les grands axes du plan stratégiques tout en proposant les actions et les moyens appropriés pour sa mise en œuvre.

1.1. JUSTIFICATION

Le Projet de Promotion du Développement Communautaire et Appui aux groupes vulnérables dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles et génératrices de revenus dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian dans la région de Ziguinchor au Sénégal a pour objectif de contribuer à un modèle de développement qui garantit la durabilité de la production pour une souveraineté alimentaire durable et équilibré dans les 4 communes cibles.

Appuyé par la coopération espagnole, via l'ONG Paix et Développement, ce projet mis en œuvre par la DZ BMC de l'ANCAR s'inscrit dans le cadre de la politique agricole et de la lettre de politique de développement définie par l'État du Sénégal pour réduire de la pauvreté mais aussi participer à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour renforcer le capital humain et valoriser les ressources.

En sommes, ce projet entend donc supporter une nouvelle vision qui va contribuer à la valorisation du fort potentiel agricole et forestier au niveau des communes cibles dans le souci d'améliorer les opportunités économiques et nutritionnelles des bénéficiaires à travers la promotion des pratiques agro écologiques durables, résilientes et égalitaires.

Afin de faciliter l'opérationnalisation de la Convention Locale pour une meilleure gestion des ressources forestières, notamment des 3 fruits forestiers que sont la Maad, le Ditax et le Nere, ce Plan Stratégique est élaboré pour appuyer les populations locales à mieux tirer profit de l'exploitation de leurs ressources à travers le renforcement des activités de production, de collecte, de transformation et de commercialisation des fruits forestiers.

1.2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

Localisation de la commune

La Commune de Niamone est située à l'extrémité sud de l'arrondissement de TENGHORY, département de BIGNONA, région de Ziguinchor. Elle est limitée :

- A l'est par la Commune de Coubalang,
 - A l'ouest par les Commune de Balingor et de Mangagoulak,
 - Au nord par les Collectivités territoriales de TENGHORY et de BIGNONA
 - Au sud par le fleuve Casamance.
- ✓ Cependant ses frontières Ouest et Sud sont marquées par des limites naturelles que sont respectivement les marigots d'Affiniam et le Fleuve Casamance. Elle couvre une superficie de 268 km².

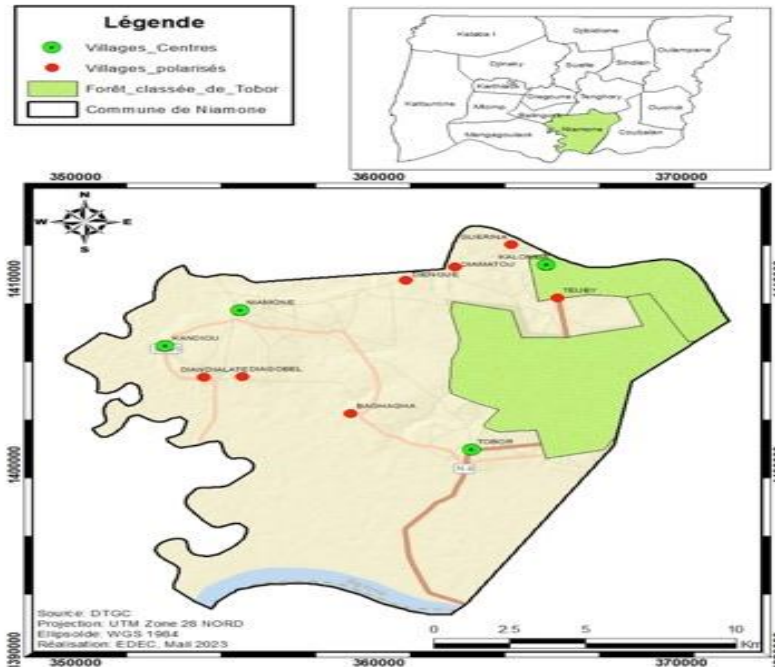


Figure 1 : Commune de Niamone

PARTIE II ANALYSE DIAGNOSTIQUE

2.1.Agriculture

Plus de 90% de la population pratique l'agriculture. On note que le riz constitue la principale spéculation même si la culture d'arachide reste intense et malgré la croissance de l'arboriculture. Les tubercules (manioc et patate) et les légumineuses (courges, pastèques, haricots) sont fortement exploités. Le maraîchage est assez développé.

L'évolution de l'agriculture locale est marquée par la persistance des méthodes culturales traditionnelles, l'insuffisance ou la non utilisation des intrants agricoles : engrais, semences sélectionnées. La tendance est plutôt au maintien des méthodes et outils traditionnels d'exploitation et a comme conséquence une baisse des rendements rizicoles qui ne favorise pas l'autosuffisance alimentaire de populations. Aujourd'hui, on enregistre une baisse continue des productions céréalières notamment pour le riz et le mil. Cette baisse continue, en rapport avec l'accroissement démographique a créé dans la Commune un déficit alimentaire. L'arachide qui a atteint un rendement record dans les années 80 a vu sa productivité baisser et les superficies emblavées réduites. Cette situation est aujourd'hui aggravée par l'absence de débouché commercial et le faible prix au producteur. Les cultures maraîchères sont en majorité pratiquées par les femmes qui s'y adonnent après la récolte du riz en s'organisant en Groupement de promotion féminine (GPF). De plus en plus, les jeunes investissent cette filière mais à une échelle beaucoup plus réduite. Les cultures dominantes dans les blocs sont : l'oignon, la tomate et le piment.

Les exploitations arboricoles (vergers) sont assez représentées dans la Commune. Elles sont liées à la demande urbaine. On assiste alors à un accaparement des terres de plateau par les vergers. L'arboriculture apparaît aujourd'hui comme une solution alternative à l'amenuisement des terres rizicoles. Les principales spéculations sont : le manguier, l'oranger, l'anacardier, le mandarinier etc. Les productions sont assez importantes par année, mais sont confrontées à un problème

d'attaque par des prédateurs du type de la mouche blanche et autres. Ces problèmes menacent la pleine expansion de la filière. La nouvelle intension tout de même de la Commune en terme d'agriculture est de mécaniser l'agriculture avec du matériel adapté, de promouvoir les engrais naturels avec le compostage et l'utilisation du fumier. Les atouts majeurs notés au niveau de l'agriculture dans la commune de Niamone sont la disponibilité des terres de plateaux, une assez bonne pluviométrie.

2.2.Elevage

L'élevage pratiqué est de type traditionnel extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus social qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins, les porcins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les porcins. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est lié au lent développement du bétail.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Niamone ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage ; Tout de même, quelques atouts remarquables sont notés, il s'agit entre autres de : l'existence du bétail et d'éleveurs, de pâturages, de volailles etc. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur (miellerie de Tobor).

2.3.Agroforesterie

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Niamone. Ainsi les produits exploités sont : l'huile et le vin de palme, la noix de palmistes, le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers, les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et des palétuviers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné

une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts.

2.3.Pêche

La pêche pratiquée dans la Commune de Niamone est de type artisanal. Elle se fait au niveau des bolongs et du fleuve Casamance. La majeure partie des villages de la Commune sont riverains d'un cours d'eau où l'on peut s'adonner à la pêche. La commune se caractérise par la diversité et la richesse de ses ressources halieutiques. Les principales prises sont constituées de : Capitaines, Carpes, Dorades, Mulets, Machoïrons, Baracoudas, Crevettes, Huîtres.

La commune ne possède pas d'infrastructure de pêche adaptée aux besoins des acteurs, bien que constituant l'un des secteurs porteurs et très important de l'économie locale avec le point que constitue le village de Tobor. Le matériel de pêche est constitué essentiellement de filets dormants, de filets maillants dormants, de lignes, d'éperviers. L'armement piroguier est composé de pirogues motorisées et non motorisées. La pêche est pratiquée par les autochtones et par les étrangers (particulièrement les maliens et les Sérères Gnominka venus de Ziguinchor). Ces derniers disposant des équipements les plus adaptés, contrôlent l'essentiel de la production halieutique. Les prises sont débarquées principalement au niveau des quais de débarquements de Ziguinchor, Kafountine et au marché central de la commune de Bignona. Celles qui débarquent dans la Commune sont aussi tôt acheminées la nuit vers Ziguinchor ou Bignona par les « banabanas » privant ainsi aux populations locales de consommer leurs propres produits. L'aménagement de points de débarquement à Tobor développerait l'activité et permettrait de faciliter l'approvisionnement de la Commune en produits halieutiques. La création d'aires marines protégées de Niamone Kalounayes et la pisciculture sont aussi des alternatives dans le domaine car elles permettraient d'assurer une meilleure production et une meilleure protection de la ressource.

2.4.Commerce

L'activité commerciale dans la commune de Niamone est fortement liée à l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière (maad, tol, néré, etc...). Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire. La commercialisation des produits halieutiques constitue un problème majeur car la demande est plus forte que l'offre grâce à la proximité des deux centres urbains (Ziguinchor et Bignona). Toutefois, nous des pénuries en poisson et autres produits halieutiques car ces derniers sont acheminés vers les grandes villes que sont Bignona et Ziguinchor où les prix sont probablement plus avantageux pour les commerçants et les pêcheurs.

Les autres productions agricoles et les produits forestiers (vin et huile de palme, produits de cueillette) sont surtout vendus aux « banabanas ».

Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona qui se voudrait d'avoir une allure sous régionale pouvant développer le commerce en valorisant toutes nos ressources et potentialités. Par ailleurs, le mauvais état des pistes de production menant vers les villages de l'intérieur de la Commune constitue un obstacle à l'écoulement des produits.

L'approvisionnement en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la Commune. Malgré une tendance aux populations locales à s'intéresser au commerce, le secteur souffre d'un manque d'infrastructure. Deux marchés à bétail construits dans toute la commune (Guérina et Carrefour djilacoune), pas de marché hebdomadaire où d'espace aménagé pour le commerce. Et pourtant la Commune dispose de potentialités extraordinaire comme les produits halieutiques, les produits forestiers, les produits de l'agriculture et aussi des espaces pour la construction d'infrastructures.

2.5.Transport

La reconstruction de l'unique voie terrestre qui désenclave les villages de l'intérieur de la Commune est nécessaire. Cette route constitue un axe stratégique pour la Commune, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse tous les villages de l'intérieur de la Commune. Seuls les villages de Tobor, Teuby, et Colomba situés sur la nationale, le reste des villages souffrent de l'enclavement car la piste qui mène vers ces villages est en très mauvais état surtout en période hivernale. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et surtout mieux valoriser les zones de productions qui sont d'un grand intérêt pour la Commune. Le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. Que des véhicules de transport en commun sortant de Bignona et de Ziguinchor assurent tous les jours le transport des passagers entre la commune et l'extérieur, et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des bicyclettes, des motocyclettes (Diakharta). A l'intérieur des autres villages de la commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des biens car il faudra bien sortir les productions de l'intérieur des villages vers la route nationale. Le transport fluvial est assuré par des pirogues qui relient la commune de Niamone à d'autres comme ceux du bloulouf (Balingor, Tandimane et Mandégane).

2.6.Dynamique organisationnelle

◇ Les Groupements de Promotion Féminine

La Commune compte plusieurs Groupements de Promotion Féminine affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire. D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans le domaine du maraîchage, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie et la poterie. Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus. Ils sont souvent constitués de femmes âgées de 25 ans et plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la grandeur du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

◇ Les Groupements d'Intérêts Economiques

A l'échelle de la commune, il existe toute une gamme d'organisations (GIE de quartiers, de jeunes, de femmes, de corporation) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement divergent. Les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif d'un GIE est variable pouvant aller jusqu'à 25 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus

souvent par affinité ou par appartenance à la même famille. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi divers que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable. Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autres la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent dans les actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora.

◇ **Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)**

La commune compte 09 associations sportives culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la grandeur du village c'est-à-dire de sa population. L'effectif pour chaque ASC dépasse largement les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture. Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et rizicoles. Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités.

◇ **Autres Organisations de développement communautaire**

La Commune compte plusieurs association paysannes à vocation socio- économique, parmi lesquelles nous notons les **Congrès**, CIV Niamone, CTD Tobor, les APE, la FGPF, l'Association des Planteurs de Niamone (Nianroufouna) et RAC / Niamone.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaires, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver

des réponses collectives aux problèmes individuels des populations. Il est cependant un acteur particulier au sein de chaque village, comme du reste dans tous les villages de la Commune, qui se singularise par son dynamisme et par son organisation. Il s'agit du Congrès.

Le Congrès est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.

Les **APE** constituent un appui essentiel pour le conseil rural dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, aussi bien que la dotation de fournitures scolaires.

Le comité local de concertation des organisations des producteurs (**CLCOP**) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune (Village de Diagobel). Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.

Il existe également des organisations inter villageoises (les CIV Niamone) qui s'investissent autant pour le développement à travers l'aménagement participatif des forêts (Forêt de Tobor) de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

◇ **Les Partenaires d'Appuis au Développement**

Les organismes d'appui au développement sont assez nombreux à intervenir dans la Commune de Niamone. Nous avons l'exemple d'USAID, La Coopération-Espagnole, ENDA, la CARITAS, l'UNICEF, le PAM, l'ONG PACT, l'Association Karambénor, YMCA, Africare et USOFORAL. Parmi les programmes de l'Etat, nous avons l'ARD/Z le PPDC, PNDL, AMP, PRGTE (...). En collaboration avec la municipalité, ces projets et programmes interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale Agroforesterie, Santé etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales

2.7. Les ressources forestières

✓ **Carte des ressources forestières**

La Commune de Niamone dispose d'importantes ressources ligneuses et de produits forestiers non ligneux. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen et des palmeraies qui colonisent la zone fluviomaritime. On note également la présence de rôneraies dans sa partie ouest. Les principales espèces répertoriées sont : **Dialium guineens**, **Daniellia oliveri**, **Erythrophleum africanum**, **Azelia africana**, **Adansonia digitata**, **Detarium senegalensis**, **Parinari excelsa**, **Parinari macrophyla**, **Ceiba pentandra**, **Chlorophora regia**, **Chlorophora excelsa**, **khaya senegalensis**, **Pterocarpus erinaceus**, **Celtis integrifolia**, **Faidherbia albida**, **Terminalia macroptera**, **Elaeis guineensis**, **Borassus aethiopiun**, etc.

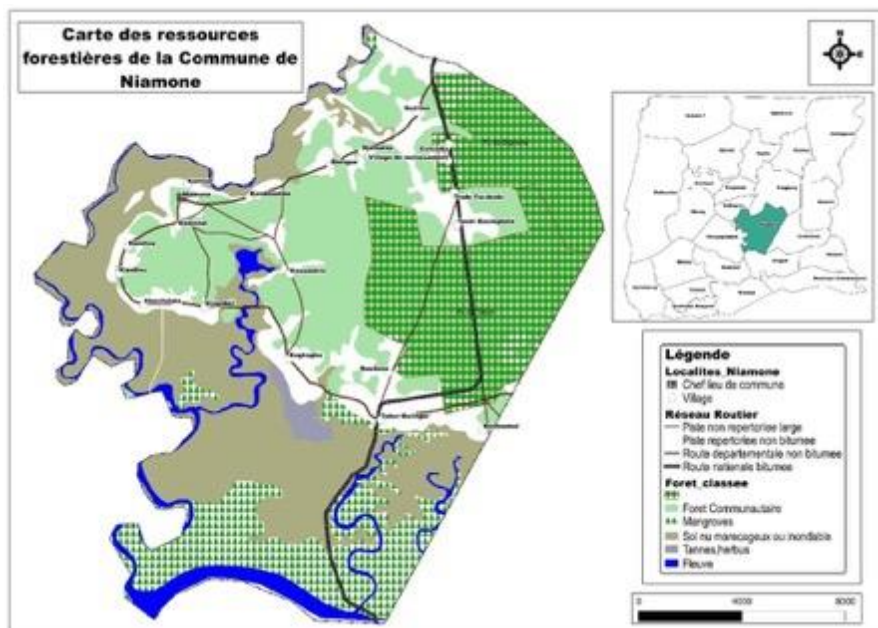






Figure 2 : Carte des ressources de Niamone

II. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) à l'horizon 2028

Actions d'exploitation et de commercialisation de fruits forestiers

Rappelons tout d'abord que l'article R 12 du code Forestier 2018 Précise : « *L'exploitation de toute ressource forestière du domaine forestier est assujettie au paiement préalable de taxes et redevances dans les conditions et formes définies par décret ; à l'exception des forêts privées et du droit d'usage* » Par ailleurs, l'exploitation doit désormais, se conformer aux dispositions de la convention locale. Par exemple concernant la récolte de fruits forestiers, la convention a fixé des dates suivant les espèces comme le montre le tableau N°3 ci-dessous

Le tableau ci-dessous illustre les périodes d'interdiction de récolte des fruits forestiers

NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS LOCAUX			FAMILLES	IMAGES	PERIODE D'INTERDICTION DE CUEILLETTE
	Joola	Mandingue	Wolof			
Detarium senegalensis	Bugungut	Tallo	Ditax	Caesalpiniaceae		juillet – janvier
Parkia biglobosa	Bu gilay	néto	nééré	Mimosaceae		Mai – Juin
Saba senegalensis	Bindip	kaba	Madd	Apocynaceae		Mars – Mai
Dalium guinenssis	Buparene		solom	Fabaceae		Mars - Avril

L'état actuel de dégradation des forêts de la commune ne permet pas d'envisager à court termes l'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL) comme le bois, charbon de bois, etc.

D'ailleurs, cela nécessite au préalable, l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion (PAG) qui coutent chers.

Par ailleurs, un inventaire réalisé au niveau dans la commune et autres villages voisins a montré la présence d'espèces comme les pieds de linké, Ven, fromager (bois œuvre) ont été systématiquement coupés. Au niveau de la régénération naturelle, ces espèces n'existent plus, à termes ce sont des espèces en voie de disparition.

En dehors de l'état actuel des forêts, la région de Ziguinchor est interdite à toutes exploitation de PFL depuis les événements de 2018 de Bofa. Voilà une autre raison supplémentaire de taille qui ne permet pas la coupe de bois énergie et d'œuvre.

Pour les cinq prochaines années, l'exploitation devra être cantonnée sur les PFNL notamment les fruits forestiers. A ce propos, une convention locale a été élaborée et approuvée par le conseil communale (délibération, le service forestier (validation technique du service forestier) et par autorités administratives (Sous-Préfet)

La mise en œuvre de la convention locale sur l'exploitation et la commercialisation des fruits forestiers, permettra de mettre de l'ordre et de constituer des statistiques fiables

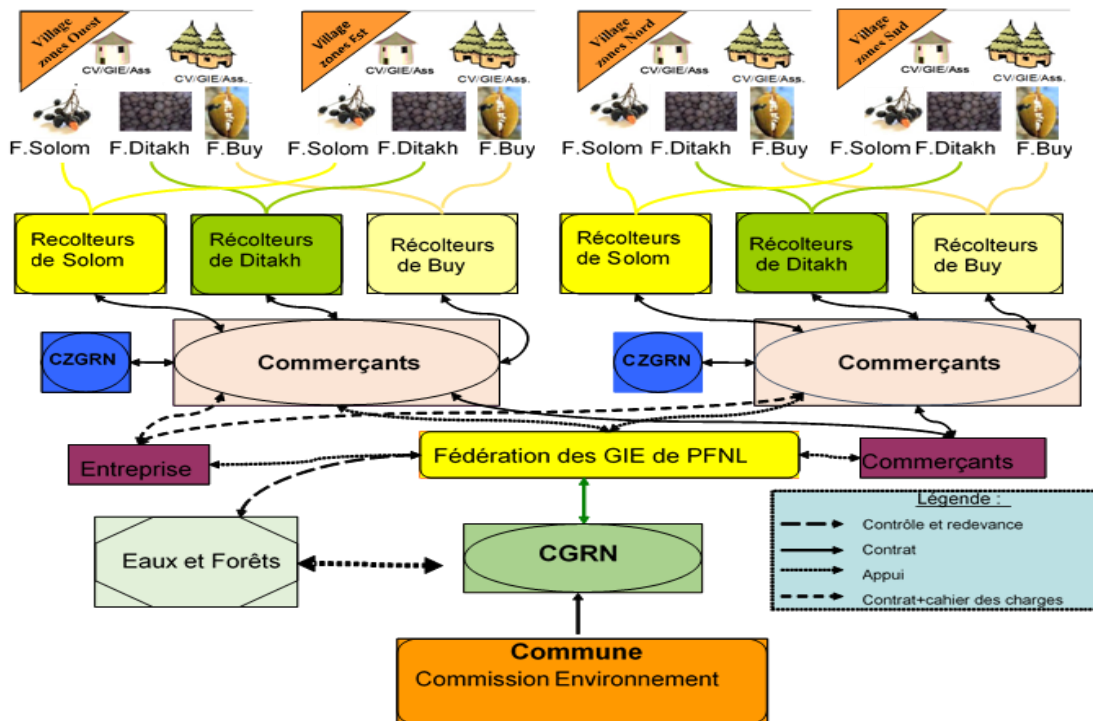
En attendant les fruits les plus importants en quantités et valeurs commerciales sont :

- **Le madd** (*Saba senegalensis*) sa valeur commerciale est connue de tous et les commerçants banabana achètent auprès des récolteurs le panier entre 6000 F et 7000 CFA parfois 10 000 F en période de rareté.
- **Le Ditax** (*Detarium senegalensis*), ce sont des dizaines de camions qui sont remplis chaque année malheureusement, les populations locales notamment les femmes tirent jusqu'ici peu de profits de la commercialisation. La mise en œuvre de la convention locale a commencé en novembre avec le ditax et permettra probablement un partage équitable des bénéfices tirées de cette filière
- **Le solom** (*Dalium guineense*) qui est exploité pour la vente et qui procure des sommes importantes à des familles. D'après les informations, un grand sac coûte entre 25000 et 30 000 F CFA. C'est pourquoi durant la période de récolte toutes les familles se mobilisent pour récolter les fruits.
- **Le néré** (*Parkia biglobosa*). Pour le moment, les quantités exploitées semblent faibles et sont destinées pour la poudre à la consommation durant les périodes de soudure et les graines servent à fabriquer le nététo

Dans la convention locale, la commercialisation de fruits forestiers a été confiée au GIE des femmes, créé à l'échelle de la commune. Au niveau village, ce sont les Groupement de Promotion de femmes (GPF) qui assurent le travail.

La prise en considération des maillons des filières fruits forestiers est une des conditions primordiales pour que les filière informelles (traditionnelles) jusqu'ici contrôlées par les commerçants banabana passe par une phase de transition vers des filières formelles et modernes et deviennent ainsi un moteur du développement rural économique à l'échelle communal. Le schéma suivant illustre l'organisation de Groupement de filière (GF)

Schéma : filières fruits forestiers (système coopératif à l'échelle de la Commune)



Comme le montre le schéma, nous avons d'une part des organisations chargées de la gestion des ressources forestières au niveau zonal (CGRNZ) et d'autre part des organisations chargées de la commercialisation des fruits forestiers. Ces différentes structures travaillent sous la supervision du Comité de Gestion des Ressources Communal (CGRN) et de la commission environnement du conseil communal qui est responsable du point de vue de la loi de la gestion des ressources forestières

Concernant la commercialisation des fruits forestiers, c'est le GIE des femmes qui est responsable. Cependant, les bénéfices générés par la vente des fruits seront distribués entre différents acteurs concernés suivant une clef de répartition consensuelle.

Actions	Horizon 2024 - 2028																Sources de financements				Acteurs impliqués								
	2024				2025				2026				2027				2028					CGRN	Mairie	AECID	Autres				
AXE STRATEGIQUE 1 : Gestion durable des Ressources Forestières de la Commune																													
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4									
Informier et partager les Plans d'Actions liés à l'application de la stratégie		X																							-	-	-	-	ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN
Produire en nombre suffisant ledit document et les mettre à disposition		X																					100 000						Maire, CGRN, ANCAR
Formaliser les relations entre le Conseil Municipal et le CGRN		X																			-	-	-	-					ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN
Intégrer dans le budget de la Mairie, une rubrique « Appui au fonctionnement du CGRN »			X																		-	-	-	-					Conseil Municipal
Organiser des missions d'informations et de sensibilisation dans chaque village		X																			-	-	400 000	-					ANCAR, Eaux et forêts, Mairie CGRN, AECID
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcement Organisationnel et appui technique																													
Mettre à disposition un bureau aux responsables du CGRN dans la Mairie		X																			-	-	-	-					ANCAR, Eaux et

2.1. Cadre de coordination, de suivi et d'évaluation

◇ Dispositif institutionnel de coordination

Le Plan Stratégique est le cadre communal d'orientation stratégique en matière de gestion durable des ressources fruitières forestières. Il constitue pour les intervenants le cadre de référence. Le dispositif institutionnel de coordination proposé vise à garantir un leadership communal sur la question de la gestion durable des ressources forestières et à créer les conditions d'une plus large participation et d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs. Il prévoit 2 types d'Organe : i) Le Conseil Municipal, comme organe d'orientations, ii) le CGRN comme organe de coordination et de gestion.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PS, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

◇ Les instruments d'opérationnalisation

Pour faciliter son opérationnalisation, il est nécessaire de décliner ces orientations en actions prioritaires à réaliser. A cet effet, il a été proposé, dans le dernier point du présent document, une esquisse de plan d'action quinquennal glissant qui devra, dans la phase d'opérationnalisation, être traduit en activités plus détaillées assorties d'un calendrier précis de mise en œuvre et d'une évaluation financière du PS.

◇ Le mécanisme de financement du PS

Le financement du Plan Stratégique se fera à travers les ressources communales, notamment le budget communal avec des affectations budgétaires conséquentes, les dotations des Partenaires techniques et financiers, et du secteur privé.

◇ Le dispositif et les outils de suivi et d'évaluation

Dans le souci d'opérationnaliser le système de suivi évaluation, le CGRN conduira l'élaboration d'un manuel de suivi évaluation de manière consensuelle et participative pour tenir compte de la multiplicité et de la diversité des acteurs impliqués dans le Plan Stratégique. Cela permettra aux structures concernées d'avoir une compréhension commune du système

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour une bonne opérationnalisation de la Convention Locale (CL) portant sur la gestion durable des ressources fruitières forestières, il est indispensable de prendre en compte et d'exécuter l'ensemble des stratégies définies dans le cadre de ce document. En effet, il urge que la Mairie s'implique et appuie la reproduction et la mise à disposition de la CL, appuyer le démarrage par les activités d'informations et de sensibilisation dans tous les villages en collaboration avec le Service des Eaux et Forêts. Cette activité déclenchera le processus d'appropriation de la CL au bénéfice de son application.

Pour que le CGRN puisse jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du Plan Stratégique, il est impératif de renforcer ses capacités techniques, matérielles, et financières.

ANNEXES

Annexe 1 : Photothèque



Annexe 2 : Liste de Présence



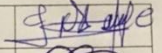
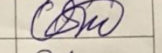
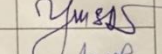
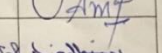
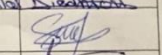
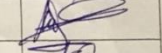
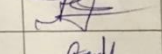
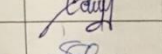
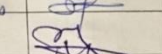
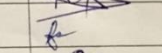
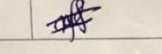
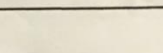

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GFP dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

Activité : <u>Elaboration et la mise en œuvre de Plan stratégique</u>	Lieu : <u>Niamone</u>	Date :
---	-----------------------	--------

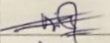
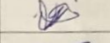
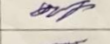
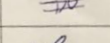
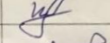
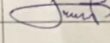
LISTE DE PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	N° carte d'identité	Institution/Organisation/Communauté	Signature
1	Maurice Nd NDUONE	1 131 1979 01361	CPDT ex CADL Tenghau	
2	Saraba Cisse	2042199200729	Représentante Mause	
3	Ibrahima Mane	1042198500533	Pdt Commission environnement	
4	Amadou Sambou	1042200300054	VPdt Comité de gestion	
5	Bacary Coly	1042198500177	PR aménage	
6	Lazard Bosco Diedhiou	1246200100050	Eaux et Forêts chasses.	
7	Ichrissa Coly	1042198500187	chef de village de Niamone	
8	Chaikh Ameth Tidiane Sow	1042200600176	Adjoint Maire	
9	INSA Coly	1040198001687	Auxiliaire Elevage de Niamone	

Objet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

10	Ahahima Coly	1062 1991 00469	Animateur	
11	Ousmane Coly	1040 1983 00469	Commerçant	
12	Moustapha Diatta	1040 1979 01405	Animateur	
13	Idrissa Dieme	1080 1963 01721	AMP AK	
14	Bakary Diédhiou	1765 1963 02483	Commission Environnemental	
15	Vieux Malang Coly	1042 2006 00088	USO FORAL	
16	Seydou Diédhiou	1001 1961 00804	Assistant Consultant	
17	Alou Babou	1518 1986 00818	EDEC	
18	Manadou D. KH. Dieme	1756 1992 01623	Animateur	
19	Samba Coly	1001 1984 0397	Président des planteurs	
20	Nafissatou Siagu	17 16 88 13	Cueilleur	
21	Commba Aly Faye	2042 1988 00126	Cueilleur	
22	Idrissa Coly	1042 2004 00066	Collecteurs	

Objet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la reynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GFP dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal.

23	Malang Diémé	1042200600067	Comité de gestion	
24	Khady Dianeli	2932199702483		
25	Quany Coly	2042197800586		
26	Aoua Coly	2042197900011		
27	ABDOU Diémé			
28	Hamiclouppah Coly	1768198600737		
29				
30				